

Formation Spécialisée ministérielle

Une note d'orientation pluri annuelle, sans ministre et sans budget !

Une réunion de la FS ministérielle s'est tenue le jeudi 19 septembre, sous la présidence de Monsieur JULLIAN, secrétaire général adjoint du secrétariat général.

A l'ordre du jour :

- **Note d'orientations ministérielles sur la santé et la sécurité au travail,**
- **Projet de guide de l'ANACT « Agir sur les transformations du travail et améliorer la prévention : animer un espace de discussion sur le travail »,**
- **Marché ministériel de soutien psychologique,**
- **Point sur l'avancée de la campagne 2024 dans Prév'action,**
- **Point budget SSCT,**
- **Vidéos relatives au télétravail.**

En liminaire, **FO Finances** a souligné le contexte inédit. L'instance se déroulait alors que le gouvernement n'était toujours pas nommé donc sans ministre des Finances.

En outre, il faut ajouter les incertitudes voire les inquiétudes sur le projet de loi de finances 2025. L'austérité annoncée ne pourra qu'avoir des conséquences graves pour le service public et pour les conditions de travail des agents publics.

Pour **FO Finances**, face à ces perspectives désastreuses, revendiquer à minima le maintien de

notre politique ministérielle de santé, sécurité au travail et de son budget est plus que jamais une impérieuse nécessité.

Le secrétariat général nous propose une note d'orientations ministérielles pour la période 2025-2027, difficile pour **FO Finances** de se prononcer sur les axes stratégiques d'une politique ministérielle, sans ministre et sans le montant du budget...

L'expérimentation de la semaine en 4 jours a été suspendue sur consigne de la DGAFP, mais il nous reste « l'optimisation » des locaux. **FO Finances** a rappelé que tout aménagement des locaux doit être conduit en concertation avec le personnel et les organisations syndicales concernés. **FO Finances** estime qu'une meilleure qualité de vie au travail passe par des effectifs à hauteur des besoins, des missions stabilisées et une réflexion sur le management et le déroulement de carrière des agents.

Note d'orientations ministérielles sur la santé et la sécurité au travail

Cette note vise à structurer la politique SSCT du ministère en traçant ses grandes orientations et en engageant l'ensemble des directions et services des MEF à inscrire leurs actions dans ce cadre pour impulser la dynamique de leur mise en œuvre. Le secrétariat général souhaite mettre en place un

format pluri annuel 2025-2027 pour fixer des perspectives à 3 ans.

Cette note est basée sur 6 axes :

AXE I – Conforter une politique ministérielle ambitieuse en santé sécurité au travail concertée en instances de dialogue social et reposant sur un réseau d'acteurs de prévention et un budget dédié.

AXE II – Consolider la démarche de prévention des risques professionnels.

AXE III – Améliorer les conditions de travail et agir sur l'organisation du travail pour prévenir les RPS et donner du sens au travail.

AXE IV - Prévenir les risques de désinsertion professionnelle, agir pour l'inclusion des travailleurs en situation de handicap et accompagner les agents en fin de carrière,

AXE V – Poursuivre la prévention de certains risques dont le risque amiante et prévenir l'impact sur les conditions de travail du changement climatique.

AXE VI – Agir en faveur de la préservation de la santé mentale.

FO Finances a pointé un problème de temporalité. Notre fédération n'est pas opposée à la mise en place d'un format pluriannuel, tout en gardant une vision annuelle avec un bilan et la possibilité d'ajuster la Note d'orientations. Mais La période proposée va au-delà du mandat des représentants du personnel qui se termine fin 2026. Mais surtout quelle garantie avons-nous que les axes que nous allons définir seront validés par le prochain ministre et quel budget sera dédié à leur réalisation ??

Le président a convenu que la période 2025-2026 serait plus adaptée avec des propositions d'évolution chaque année accompagnées d'un bilan. Cette NO pourra être enrichie des échanges directionnels, afin de rajouter ou modifier des actions en fonction de leurs spécificités.

Projet de guide de l'ANACT

Le Secrétariat général a lancé en 2020, en collaboration avec les directions et les fédérations, une démarche innovante de prévention primaire

expérimentée dans différentes directions avec l'appui de l'ANACT.

Les enseignements tirés de ces chantiers ont alimenté un guide opérationnel « Agir sur les transformations du travail et améliorer la prévention : animer un espace de discussion sur le travail » élaboré par l'ANACT en partenariat avec SRH3, qui vise à faire connaître cette approche organisationnelle de la prévention et à outiller les services afin de diffuser et d'ancrer ces pratiques d'expression autour du travail.

Ce guide vient en complémentarité de l'outil de diagnostic sur le télétravail diffusé le 7 septembre 2022 qui permet d'établir un bilan de la mise en place du télétravail afin d'ajuster si nécessaire le mode d'organisation du travail retenu.

Les espaces de discussion favorisent la recherche collective de pistes d'amélioration des conditions de travail. Pour autant, leur mise en place ne s'improvise pas et exige un cadrage méthodologique qui mobilise différents acteurs dont les représentants du personnel, en complémentarité avec le dialogue social institutionnel.

Ce guide se structure autour de 3 cahiers qui présentent les finalités et principes de la démarche, ses conditions de mise en œuvre et fournit des outils pour se lancer.

FO Finances a salué le travail fourni et la qualité du guide mais notre fédération n'est pas très optimiste sur sa généralisation. Le guide d'accompagnement des projets de 2018 et l'outil de diagnostic télétravail 2022 ne sont toujours pas utilisés, malgré leur intérêt.

L'administration va former une trentaine de facilitateurs pour accompagner le déploiement de cette démarche, avec ce guide et l'outil diagnostic télétravail. Mais le secrétariat général reconnaît qu'il est difficile d'imposer aux directions de rentrer dans l'expérimentation.



chacun pour tous avec



A la demande des fédérations, l'administration devrait mettre en place une communication spécifique dans les FS locales via les acteurs de la politique SSCT.

Marché ministériel de soutien psychologique

Ce marché ministériel prévoit deux types de prestations :

- des prestations individuelles de soutien psychologique avec une orientation par le médecin du travail vers une consultation d'un psychologue,
- des interventions de psychologues pour un conseil et/ou un accompagnement à la résolution en cas de collectif dégradé.

Le marché sera notifié le 1^{er} octobre à Qualisocial.

Sur le budgétaire, si le premier lot dépend des crédits ministériels, ce n'est pas le cas du deuxième.

FO Finances demande que les FS locales soient associées à la décision si c'est imputé sur leur budget SSCT, même si de notre point de vue, en cas de collectif dégradé c'est à la direction de régler.

FO Finances considère que la saisine en cas de collectif dégradé doit être le plus large possible, chef de service, direction ou motion de la FS locale.

L'administration l'admet et devra préciser la procédure dans une note.

Il sera également nécessaire de faire un état des lieux de l'ensemble des dispositifs disponibles pour que les agents puissent s'y retrouver.

Campagne 2024 dans Prév'action,

L'application Prév'Action a été lancée le 15 novembre 2023, les assistants de prévention ont été formés et ont réalisé le travail préparatoire (arborescence des services notamment) avant le début du recueil des risques.

La campagne 2024 exhaustive s'adresse à l'ensemble des agents (c'est le cas une année sur deux). Cette campagne couplée à la mise en place d'un nouvel applicatif alourdit la tâche de tous les acteurs et

notamment des assistants de prévention. **FO Finances** a tenu à saluer leur engagement et à les féliciter pour le travail accompli.

Au vu de la quantité de la documentation mise en ligne (guide, visios, pense bête pour les OS ...), il est parfois difficile de s'y retrouver. C'est pourquoi **FO Finances** a rappelé la nécessité d'organiser des formations en présentiel ouvertes à l'ensemble des représentants en FS locales.

En l'absence de transfert de l'ancienne application vers la nouvelle, la ressaisie de l'intégralité des lignes a été particulièrement lourde pour les chefs de service, pas tous aguerris à cet exercice.

De façon pratique, nos représentants ont regretté que le nouveau référentiel des risques ne soit pas disponible et se sont étonnés de la nouvelle cotation. La matrice de cotation entraîne un véritable tassement et une difficulté à prioriser les situations de risque.

FO Finances a proposé d'organiser un RETEX avec des représentants locaux pour discuter de toutes ces problématiques.

FO Finances a rappelé que quelle que soit leur cotation, chaque risque doit être examiné et traité. Au-delà des risques mieux décrits, il faut se focaliser sur la prévention à mettre en place.

Point sur l'exécution budget SSCT

Les crédits SSCT votés en LFI 2024 s'élèvent à 15,87 M€ (avant mise en réserve), ce qui a permis d'attribuer des enveloppes locales calculées sur la base d'un taux unitaire de 101 € pour les crédits mis à la disposition des formations spécialisées locales (11 M€) augmentés de 29€ au titre des enveloppes de formation suivies au niveau régional (3 M€), soit un total de 130 € par agent.

Au 31 août 2024, la moyenne des engagements s'établit à 68% et atteint 82% pour les enveloppes régionales dédiées aux formations soit un niveau supérieur par rapport à la consommation 2023.



chacun pour tous avec

Sur l'enveloppe ministérielle, les dépenses s'élèvent à **346 646 €**, réparties essentiellement entre les formations et actions pilotées par le bureau SRH3B : 31 392 euros (Kiplin, santé mentale, achat de modules d'e-formations...) et les projets directionnels (environ 182 353 euros fléchés) :

- **Douane** : financement relatif à la sécurisation des locaux de stockage BSI Verdun et des travaux d'aération des locaux de la DR Perpignan, financement du projet d'aménagement des espaces de travail des bureaux Brexit DR Dunkerque (intervention des ergonomes), travaux de sécurisation et d'électricité à Nîmes et financement de l'aménagement immobilier et mobilier du bureau de Douane du Port à la Réunion.
- **DGFIP** : financement de formations dédiées à la sécurité des agents.
- **INSEE** : financement du bouton d'alerte Weary me.
- **DGCCRF** : co-financement du projet relatif à la prévention des RPS et au déploiement d'une démarche QVCT de la DDPP 17.
- Convention France Victime : 80 000 euros.

Sur l'enveloppe administration centrale, la consommation s'élève à 265 100 € essentiellement pour des aménagements de poste.

Sur l'enveloppe des DREETS, il a été dépensé 19 327 €.

Sur la base de remontées des FSL (195 sur 199 soit 98 % des crédits) issues de l'outil de suivi des crédits mis à disposition des animateurs de la politique ministérielle de prévention (APMP) qui permet de rattacher les dépenses aux risques et aux types d'action (formations, études et diagnostics, travaux, achats de petits équipements, aménagements de poste, autres) on constate que :

- **Les achats de petits équipements** constituent le principal poste de dépenses

(35% des crédits). On retrouve essentiellement dans cette rubrique les dépenses liées à la prévention des risques du travail sur écran tels que bras support écran, casques, fauteuils ergonomiques.

- **Les aménagements de postes** représentent près d'un quart des dépenses (23%)
- **La réalisation de travaux** occupe à ce stade le 3ème poste de dépenses.

Vidéos sur le télétravail

Le Pôle Ergonomie du Secrétariat Général s'est engagé dans l'élaboration de vidéos de sensibilisation ayant pour thématique l'organisation collective du télétravail. Ce projet financé par le Fonds ministériel d'accompagnement au télétravail (FDAT), vient enrichir les travaux menés par l'ANACT sur le sujet.

Ces 4 vidéos au format court et dynamique sont destinées à un public large (agents, encadrement...). Elles seront mises en ligne prochainement sur Alizé et les intranets directionnels.

Ces vidéos doivent permettre un débat sur le télétravail. Le secrétariat devra trouver le message et l'occasion pour les diffuser et les généraliser. Il faut cibler le canal de diffusion, identifier les acteurs et la stratégie de communication.

FO Finances souligne le travail du pôle ergonomique et espère que ces vidéos, en complément des outils développés en lien avec l'ANACT et les fédérations, pourront enfin amener à parler du travail réel, cette approche organisationnelle inscrite dans l'accord Télétravail et oubliée dans la quasi-totalité des services.



chacun pour tous avec



Cette formation spécialisée ministérielle a permis de faire le point sur plusieurs sujets. Le déploiement de Prév'Action constitue une étape importante et **FO Finances** restera attentive aux retours d'expérience sur cette application. Il est évident qu'il faut former l'ensemble des représentants locaux.

Maintenant que nous avons enfin un gouvernement et un ministre, **FO Finances** ne manquera pas de lui rappeler la spécificité de la politique SSCT de Bercy, la nécessité d'y consacrer un budget dédié, le besoin de renforcer le réseau des acteurs ministériels de prévention et l'importance d'un engagement fort du ministre sur ces questions.



chacun pour tous avec

